

Validation des acquis de l'expérience (VAE)



Livret d'accueil 2026 > 2027

La géopolitique pour les acteurs et les décideurs de demain



www.iris-sup.org

2 bis, rue Mercœur
75011 Paris • France

+33 (0)1 53 27 60 82
vae@iris-france.org

Introduction

L'école de géopolitique appliquée de l'IRIS

Créé par l'IRIS en 2002, IRIS Sup' est un établissement privé d'enseignement supérieur technique enregistré au rectorat de Paris. Il délivre des titres reconnus par l'Etat, de niveau 7 (bac+5) enregistrés au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). L'IRIS a obtenu pour son école IRIS Sup' la certification qualité Qualiopi délivrée par l'AFNOR (en août 2021).

De la géopolitique et de la pratique professionnelle

Les formations d'IRIS Sup' proposent aux étudiants d'acquérir :

- les connaissances et compétences nécessaires à la compréhension des enjeux internationaux et de développer leur capacité d'analyse et de propositions pour aider à la décision dans les organisations ;
- la maîtrise d'outils professionnels, grâce à un apprentissage par la simulation et la mise en situation professionnelle, dès la 1re année ;
- posture et maturité professionnelles au sein d'ateliers dédiés.



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'action suivantes:

Actions de formation

Actions de formation par apprentissage

Actions permettant de faire valider des acquis de l'expérience

Des promotions riches de leur diversité

À IRIS Sup', pas de clones. Étudiant ou professionnel, français ou étranger, chacun vient avec son parcours, son expérience, ses objectifs, s'enrichit, tout au long de l'année, des enseignements comme de la diversité d'origine des apprenants et des intervenants. IRIS Sup' accueille chaque année de 13 % à 20 % d'étudiants internationaux représentant une quarantaine de nationalités. Alors que la géopolitique est une discipline traditionnellement masculine, en 2024 l'école a formé 57 % de femmes, toutes spécialités confondues.

Accessibilité

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap et nos parcours de formation tiennent compte de des éventuelles contraintes. De la candidature à la certification, la référente handicap se tient à la disposition des étudiants pour évaluer leurs besoins et mettre en place des solutions (des supports pédagogiques adaptés, l'organisation d'ateliers de méthodologie supplémentaires, un aménagement des examens...).



Livret Handicap disponible sur www.iris-sup.org > rubrique L'école > Les locaux/Accessibilité



www.etudiant.gouv.fr > Vous conseiller et accompagner > Étudiants en situation de handicap



CONTACT

handicap@iris-france.org

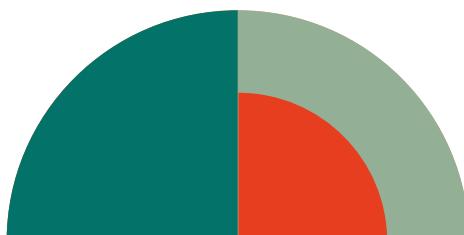
01 53 27 60 79

L'IRIS

L'IRIS est l'un des principaux think tanks français spécialisés sur les questions géopolitiques et stratégiques. Il est le seul à présenter la singularité de regrouper un centre de recherche et une école IRIS Sup', qui dispense des formations reconnues par l'Etat, ce modèle contribuant à son attractivité nationale et internationale.

Association loi 1901 créée en 1991, l'IRIS a progressivement affirmé son rayonnement en matière d'expertises et d'animation des débats sur les relations internationales, lui permettant d'obtenir en 2009 la reconnaissance d'utilité publique. Les questions géopolitiques qui nécessitent une expertise pointue fondée sur des grilles d'analyse globales et transversales, permettent à l'Institut de s'adresser aux décideurs politiques et économiques, aux institutions, aux organisations de la société civile et aux milieux académiques. L'IRIS est également convaincu qu'il s'agit de sujets citoyens devant être accessibles au grand public.

L'IRIS est organisé autour de quatre pôles d'activité : la recherche, la publication, la formation et l'organisation d'événements.



La procédure de VAE : votre parcours étape par étape

Vous pouvez déposer votre demande de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) à tout moment de l'année. Le parcours se déroule en six grandes étapes, que vous pouvez réaliser avec ou sans accompagnement.

1 – Dépôt de votre candidature sur le site France VAE

Commencez par créer votre compte sur le site France VAE.

En moins de dix minutes, vous pouvez renseigner votre profil, choisir la certification que vous souhaitez obtenir et lancer votre demande. Vous devrez indiquer :

- vos informations personnelles (nom, prénom, email, téléphone, département) ;
- l'objectif de votre projet de VAE ;
- un résumé de vos expériences professionnelles ou personnelles en lien avec le diplôme visé ;
- votre mode d'accompagnement :
 - ✓ être suivi par un organisme agréé ;
 - ✓ ou avancer de manière autonome.

2 – Choix et rencontre de votre architecte-accompagnateur de parcours

Si vous avez choisi d'être accompagné, une liste d'architectes-accompagnateurs vous sera proposée en fonction de la certification professionnelle visée. Vous devrez en sélectionner une ou un parmi cette liste. L'architecte-accompagnateur que vous avez choisi établira un devis, que vous pourrez accepter ou refuser. En cas de refus du devis, vous pourrez sélectionner un autre architecte-accompagnateur.

Il est à noter que ces architectes-accompagnateur n'ont pas de lien avec l'école. Leur rôle est de vous guider tout au long de votre parcours.

Lors du premier échange, vous ferez le point sur :

- vos objectifs professionnels ;
- votre parcours et vos expériences ;
- votre disponibilité.

Ce rendez-vous permet de confirmer que la VAE correspond à votre projet et que le diplôme choisi est cohérent avec votre expérience. C'est ce qu'on appelle le diagnostic de faisabilité.

À partir de là, l'architecte construit avec vous un parcours personnalisé, qui peut comprendre :

- des heures d'accompagnement ;
- éventuellement des heures de formation complémentaire (remise à niveau, formation spécifique, etc.).

3 – Recherche de votre financement

Le financement de votre accompagnement est à votre initiative, avec l'aide de votre architecte-accompagnateur. France VAE ne prend pas en charge le financement directement.

Vous pouvez mobiliser :

- votre Compte Personnel de Formation (CPF) ;
- d'autres dispositifs selon votre situation : votre employeur, un OPCO, votre Région, ou France Travail si vous êtes demandeur d'emploi.

Des informations détaillées sont disponibles sur la page dédiée du site France VAE.

4 – Envoi du dossier de faisabilité

Une fois votre parcours défini, votre architecte-accompagnateur transmet au certificateur (l'organisme qui gère le diplôme) un dossier de faisabilité.

Ce document présente votre parcours, vos expériences et votre projet professionnel.

Le certificateur étudie ensuite ce dossier pour vérifier la recevabilité de votre demande. S'il la juge recevable, vous pouvez poursuivre la procédure de VAE. Dans le cas contraire, il vous indiquera les raisons du refus.

5 – Rédaction de votre dossier VAE

Il s'agit d'un travail passionnant d'analyse de son parcours et des compétences acquises, mais il nécessite d'y consacrer du temps et de la réflexion. C'est le cœur de la VAE.

Il s'agit de présenter vos expériences (quelle qu'en soit la nature) en lien avec

la certification visée, de décrire les contextes dans lesquels vous avez réalisé vos missions, d'analyser en détails vos activités, vos tâches, vos responsabilités, et d'apporter toutes les preuves qui viendront illustrer vos propos et convaincre le jury que vous possédez les compétences visées et les avez validées lors de la formation menant à la certification.

Le temps consacré à la rédaction du dossier de VAE est extrêmement variable d'une personne à l'autre. Si vous avez une idée parfaitement claire des différentes étapes de votre vie professionnelle, des compétences acquises, si vous avez conservé tous les documents en lien avec les organismes et les missions réalisées, si vous avez l'habitude d'analyser et d'écrire des rapports, si vous décidez également de concentrer ce travail sur une période courte, vous pourrez terminer votre dossier en deux ou trois mois.

Dans le cas contraire, cela vous prendra nécessairement plus de temps.

Le jury se réunit une fois par an en novembre : il faut donc prendre en compte votre situation personnelle lorsque vous décidez de vous lancer dans la démarche et vous inscrire suffisamment à l'avance pour rendre votre dossier à temps.

6 – Présentation devant le jury

La dernière étape consiste en un entretien avec un jury composé de professionnels et/ou d'enseignants spécialistes du domaine du diplôme visé.

Cet entretien n'est pas un examen : il vise à confirmer que vos compétences acquises en situation réelle correspondent bien au référentiel de la certification.

Le jury vous posera des questions pour mieux comprendre vos expériences et apprécier la cohérence de votre dossier.

Le jury ne se tient qu'une fois par an, en novembre, le dossier est à transmettre au plus tard le 15 octobre de chaque année.

Conseils méthodologiques

Préparation du dossier

Inventorier chaque activité et tâche attribuée : classer chacune des activités et tâches correspondant à votre ou vos fiches de poste ou au(x) référentiel(s) emploi(s) en rapport avec les activités inscrites dans le référentiel de la certification visée.

Explicitner tâche selon différents critères :

- ses objectifs/résultats attendus
- les outils et moyens disponibles pour sa réalisation
- ses contraintes de réalisation
- son importance dans l'emploi du temps
- le niveau de responsabilité dans sa réalisation (totale, partagée...)
- les interlocuteurs internes et externes
- le recours éventuel à des personnes ressources
- les compétences mobilisées lors de sa réalisation.

Décrire, par une réflexion critique, la réalisation de la tâche :

- la méthode utilisée, les outils et moyens mobilisés
- les résultats réels
- la plus-value éventuelle
- les difficultés rencontrées
- les solutions apportées
- le transfert possible à d'autres situations de travail.

Présentation et organisation du dossier

Une forme soignée :

- une page de couverture et un sommaire
- une introduction, une conclusion
- une numérotation des annexes : bien vérifier la correspondance entre le texte et les annexes afin de les retrouver facilement
- une liste des sigles employés (lexique).

Une rédaction claire, concise et dynamique :

- utiliser un vocabulaire professionnel
- reprendre les points forts ou significatifs sous forme de synthèse
- personnaliser le dossier : réflexions personnelles, emploi du "je",

situations spécifiques et concrètes, expression de satisfaction, etc.

- préférez un style concis, précis, ne « délayez pas » inutilement : l'esprit de synthèse est apprécié
- des éléments de preuve efficaces
- ne retenir que les documents facilement lisibles
- s'assurer d'avoir au moins deux éléments de preuve pour deux expériences différentes professionnelles pour chaque activité
- faire un lien explicite entre le document/preuve et le texte rédigé (renvois dans le corps du texte)
- diversifier les documents/ preuves (images, photos, tableaux, graphiques...)
- identifier et numérotter les documents/preuves
- points de vigilance
- se référer au référentiel de certification tout au long de la rédaction
- soigner l'expression écrite : grammaire, orthographe etc.
- faire relire le dossier à des tiers avant de nous l'envoyer : ce regard extérieur vous sera très utile
- pour le jury : envoyer le dossier et ses annexes en autant d'exemplaires que demandés
- respecter les rendez-vous fixés avec votre accompagnateur
- respecter la date limite d'envoi.

TARIFS

Frais de présentation au jury : 500 €

Frais d'accompagnement : le montant varie selon l'architecte-accompagnateur que vous choisissez.

Frais de jury : peuvent être pris en charge via la plateforme Compte Personnel de Formation (CPF), à deux conditions :
1. qu'ils soient mentionnés dans le devis initial au moment de votre commande
2. et qu'ils soient réglés par l'organisme accompagnateur directement au certificateur.



CONTACT
vae@iris-france.org



Pour en savoir plus : vae.gouv.fr



Fiche de suivi

Cette fiche est à transmettre au certificateur lors de l'envoi du dossier final du candidat.

DATE	ACTIONS	À FAIRE
	Réception du dossier par l'architecte-accompagnateur	Rédaction de l'avis
	Complétion du dossier de faisabilité	Transmission du dossier au certificateur
	Validation par le certificateur	
RDV N°1	Explication du déroulement de la VAE, présentation des livrables, définition des dates de rendez-vous	To do pour le prochain RDV
RDV N°X	Description de l'avancement dans la rédaction	To do pour le prochain RDV
AVANT DERNIER RDV	Avis motivé sur la présentation au jury	Transmission de l'avis au certificateur
DERNIER RDV	Préparation de l'oral	
15 octobre	Rendu du dossier	Transmission du dossier au certificateur
Novembre	Soutenance devant le jury	